

Informations mensuelles aux producteurs·trices sur les décisions de l'Interprofession du lait (05-2023)

- Le comité de l'IP Lait a fixé les valeurs de référence relatives aux dispositions sectorielles pour les prochains mois :
 - **Prix indicatif A pour le 3^e trimestre 2023** : Le prix indicatif A pour le lait de centrale reste inchangé pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023, soit à 81.0 ct. franco rampe des transformateurs. L'indice du prix de lait de centrale de l'OFAG, qui est déterminant, donne une valeur de 81.22 ct., alors que l'indice des prix d'achat des agents de production agricole s'élève actuellement à environ 115 %, contre 107 % il y a encore un an. L'évolution actuelle du marché à l'étranger, et surtout l'évolution des prix du beurre et de la poudre de lait écrémé, ont été évoquées avec d'autres prévisions. Mais ces prévisions n'ont rien changé, car l'indice de l'OFAG est très clair.
 - **Boîte MPC** : Le comité a décidé de prolonger d'un an à compter du 1^{er} juillet 2023 la « boîte MPC » (soutien aux exportations de protéine) avec des valeurs de référence modifiées. Cette décision est motivée par la conviction que cette mesure aura un effet stabilisateur sur le marché du lait suisse.
 - **Financement des fonds** : Conséquence notamment de la prolongation de la boîte MPC, le financement des fonds pour le 3^e trimestre 2023 reste inchangé, à 4.5 ct./kg de lait non transformé en fromage.
 - **Contrôle du lait 2025+** : Les négociations relatives à l'organisation et à l'attribution du contrôle du lait à partir de 2025 ont actuellement lieu au sein de l'IP Lait. Étant donné qu'il s'agit de frais et de mandats annuels considérables s'élevant à plus de 3 millions de francs au total, le comité suit l'affaire de très près. Il a fait part de ses attentes très élevées et de valeurs de référence importantes au groupe chargé des négociations.
 - **Renforcer le lait suisse** : Lors d'un séminaire organisé en 2022, le comité de l'IP Lait a constaté que les principaux défis qui se présenteraient à l'avenir sur le marché du lait suisse sont la sécurité de l'approvisionnement en lait suisse et la garantie de la transformation professionnelle de celui-ci. Il s'agit donc de se demander ce qui motive les nouvelles générations à continuer la production et la transformation laitières. Le comité veut poursuivre ces travaux communs.
 - **Tapis vert** : Fin mars, la situation se présentait ainsi (par rapport à la fin 2022) : au niveau de la production, 72 % (+2 %) du volume de lait total font partie du Tapis vert :
 - dont 90 % du lait de centrale (inchangé)
 - et 42 % du lait de fromagerie (+9 %)La dynamique observée ces derniers mois pour le lait de fromagerie est prometteuse.
- La contribution des acheteurs de premier échelon au **financement résiduel du contrôle du lait obligatoire** pour l'année 2023 s'élève toujours à 95 francs par fournisseur·euse de lait, en vertu de la décision de la Commission Contrôle du lait. Les factures ont été envoyées par TSM Fiduciaire (service d'encaissement) aux acheteurs de premier échelon pour règlement.
L'IP Lait a également fixé la répartition des frais résiduels (après déduction des subventions et recettes) entre les producteurs·trices et les transformateurs au ratio 60 % – 40 %. On peut donc s'attendre à ce qu'un **montant maximal de 57 francs** soit réclamé aux producteurs·trices de lait.